

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
ANTOINE GAMBI, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES CENTRAFRICAINS DE
L'ETRANGER**

**67^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, le 26 Septembre 2012

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs

C'est un réel honneur et plaisir pour moi de prendre la parole à cette auguste tribune pour partager avec vous l'intérêt que la République Centrafricaine attache aux grandes questions internationales qui nous interpellent tous ici présents. Mais avant cela, je souhaite exprimer, au nom de la délégation qui m'accompagne, mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la Présidence de la 67^{ème} Session ordinaire de notre Assemblée générale.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre pleine coopération pour la réussite de votre mission exaltante et lourde de responsabilités.

Je souhaite également saluer le travail remarquable effectué sous l'autorité de M. **Nassir Abdulaziz AL-NASSER**, Président de la 66^{ème} session.

C'est avec enthousiasme que j'exprime à Monsieur **BAN KI MOON**, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ma profonde gratitude pour l'attention particulière qu'il ne cesse de porter à la situation de mon pays, pays post-conflit où la recherche et la consolidation de la paix sont et restent un défi majeur sur le chemin du relèvement et du développement. Je salue également les efforts inlassables qu'il déploie régulièrement pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et asseoir son autorité morale.

Monsieur le Président,

Avant de donner notre appréciation et notre point de vue sur les principaux thèmes retenus au cours du débat général qui constituent de véritables préoccupations mondiales, mon pays se réjouit de l'initiative de tenir au début de la présente session une réunion de haut niveau sur « L'état de droit aux niveaux national et international ». Cette question est d'une importance capitale lorsque nous constatons que cet état de droit est mis à rude épreuve un peu partout dans le monde.

La promotion d'un état de droit aussi bien au niveau national qu'international doit être l'investissement de tous les pays et institutions internationales.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, garants de la souveraineté et de la coexistence pacifique entre Etats est prioritaire et primordial.

Le vrai combat aux niveaux national et international c'est de faire respecter l'état de droit partout où règne le chaos.

En effet, de nombreux défis restent à relever pour garantir l'état de droit. Je pense à la persistance des foyers de tension et la recrudescence des conflits qui continuent de sévir dans certaines régions du monde, provoquant des drames et mettant en cause l'état de droit.

En Afrique, les foyers de tension, les différends et les conflits que connaissent quelques unes de ses régions, notamment la situation qui prévaut au Mali, en République Démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud, en Somalie, en Côte d'Ivoire sont de nature à compromettre fortement l'état de droit.

Il en est de même en ce qui concerne les autres crises partout dans le monde, avec des risques incalculables pour la gouvernance et la stabilité de ces Etats, sans oublier les répercussions sur les relations internationales.

Le Gouvernement Centrafricain fait d'énormes efforts pour soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit, la justice et la transparence dans la gestion des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme.

Sans la paix et la stabilité mondiales et régionales il n'est point question de sécurité, ni de stabilité nationale et donc d'état de droit.

Monsieur le Président,

Tout autour du globe, notre époque résonne des cris de liberté et de démocratie. Depuis 1989, le monde est entré dans une phase de mutation qui a ouvert en Afrique une période d'effervescence politique générale.

Avec les transformations internationales des années 1990, en effet de nombreux pays africains dont la République Centrafricaine se sont engagés sur la voie de la démocratisation de leur système politique.

Toutefois on peut légitimement prétendre que les institutions démocratiques sont capables de satisfaire les aspirations universelles de l'homme à la dignité dans les sociétés modernes.

La démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains sont interdépendants, nous pouvons affirmer qu'il n'ya pas d'Etat de droit sans le respect des valeurs précitées, tant par les gouvernants que par les gouvernés. Le soutien et les programmes pour répondre aux attentes de tous les citoyens doivent prendre en compte ces valeurs partagées et le Gouvernement centrafricain s'y attèle quotidiennement.

La République Centrafricaine a renoué avec les pratiques démocratiques et des efforts certes ont été accomplis avec l'évolution du processus démocratique pour améliorer la gestion des affaires publiques tant sur le plan politique, économique que social. Mais avouons-le, beaucoup reste à faire et c'est collectivement que la communauté internationale doit s'y engager.

L'engagement de mon pays en faveur des droits de l'homme s'est traduit non seulement par son adhésion entière à plusieurs sinon quasi-totalité des instruments internationaux et régionaux y relatifs mais aussi par la pratique en vue de la promotion de ces droits.

La réalisation des principes fixés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et par les Pactes de 1966, adoptés sous l'égide des Nations Unies, ne peut se faire, à terme, que par le développement économique générateur de justice sociale et de démocratisation.

Sous l'impulsion de son Excellence, le Général d'Armée **François BOZIZE**, Président de la République, Chef de l'Etat, la nouvelle constitution du pays a été adoptée le 27 décembre 2004. Cette constitution consacre les principes de la bonne gouvernance et la préservation de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives.

Cette constitution a également prévu la reconnaissance du principe de la prééminence des conventions internationales ratifiées par la République Centrafricaine sur les législations nationales, ce qui a donné un élan au processus d'harmonisation du dispositif juridique avec ses engagements internationaux.

En exprimant sa volonté politique dans le cadre de la défense des droits civiques et politiques protégés par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la République Centrafricaine applique les dispositions de la charte qui sont incorporées dans son droit positif.

Des efforts sont également faits par le gouvernement centrafricain en matière de protection et de promotion des groupes vulnérables (femmes et enfants) et groupes minoritaires à travers des politiques sociales en leur faveur.

Nous ne sommes pas sans savoir que la presse constitue le IV^e pouvoir dans toutes les démocraties et pour garantir l'exercice de ce pouvoir en République Centrafricaine, le Gouvernement a promulgué l'Ordonnance n°05.002 en date du 22 février 2005 relative à la liberté de la communication. Cette ordonnance assouplit la législation en matière de délit de presse notamment en faisant passer les peines d'emprisonnement à de simples peines d'amendes pour toute contravention aux dispositions de la loi en la matière.

Monsieur le Président

Afin d'éviter les crises politiques post-électorales, le Gouvernement, les partis politiques (majorité et opposition), le syndicat et la société civile sont en ce moment en train de réviser le Code électoral, pour corriger les dysfonctionnements qui ont été relevés lors des échéances électorales groupées de janvier 2011.

Il faut dès maintenant préparer les prochaines élections, et appuyer la mise en place et le développement d'une administration électorale pérenne, à travers un secrétariat administratif permanent et les mesures d'accompagnement légal, institutionnel, technique et financier.

Le travail en cours permettra aux acteurs politiques centrafricains d'aboutir, dans un esprit de dialogue et de consensus, à des réformes et améliorations nécessaires au prochain cycle électoral

Monsieur le Président,

L'état du monde devrait nous faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de renforcer le multilatéralisme pour éviter le naufrage collectif si des solutions appropriées et consensuelles ne sont pas très vite trouvées aux problèmes globaux.

Les objectifs primordiaux du désarmement et de non prolifération des armes de destruction massive demeurent encore l'otage de la politique de deux poids deux mesures, tout comme les pratiques discriminatoires et le non-respect des engagements pris, en particulier, par certaines puissances nucléaires.

Le combat contre le terrorisme à travers le monde et contre les violations des droits de l'homme, qui fait l'objet d'approches sélectives et la mise en œuvre partisane du droit international humanitaire soulèvent de légitimes doutes quant à l'instrumentalisation à des fins politiques de ces nobles causes. Notre Organisation en est interpellée.

Les questions relatives aux changements climatiques et à la protection de la nature exigent également une modification d'approche, qui tienne compte des aspirations de tous les peuples.

Les inondations, les crises énergétiques et alimentaires dues à la sécheresse persistent dans certaines régions du monde et ces questions vitales nécessitent davantage la mobilisation de la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Nous allons relancer cette année le débat sur le rôle central du système des Nations Unies tout en mettant un accent particulier sur la gouvernance mondiale qu'il incarne. L'Organisation des Nations Unies demeure la clef de voûte du nouvel ordre mondial et une conscience vive de l'humanité.

C'est pourquoi nous avons besoin davantage d'une Organisation des Nations Unies à qui doit être conféré un rôle plus affirmé dans cette gouvernance mondiale, une organisation qui sera le fer de lance et le leader des actions destinées à la promotion dans le cadre inclusif, de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent notre monde, entraînant des répercussions directes sur les droits de l'homme.

L'approfondissement de la multipolarisation et de la globalisation économique, la nouvelle évolution de la gouvernance économique mondiale et l'essor de la coopération entre les pays émergents ont offert de précieuses opportunités de développement aux différents pays du monde.

L'ONU est une Organisation intergouvernementale ayant la plus grande universalité, la plus grande représentativité et la plus grande autorité. Elle est la plate-forme plus importante pour la réalisation du multilatéralisme. Depuis sa création, elle a joué un grand rôle irremplaçable pour le maintien de la paix mondiale, la promotion du développement commun et le renforcement de la coopération internationale. Dans le contexte actuel son rôle doit être renforcé et non affaibli.

La République Centrafricaine reste favorable à ce que l'Organisation des Nations Unies procède à une Réforme nécessaire et rationnelle suivant l'évolution de la situation internationale pour accroître son autorité et son efficacité, renforcer sa capacité en vue de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis et mieux assumer les missions que lui a confiées la Charte des Nations Unies. Qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée Générale, de la nécessaire réforme du Conseil de Sécurité qui intégrerait autant les aspirations légitimes des pays en développement, et de l'Afrique en particulier, sera sans doute légitime.

Monsieur le président,

“Les moyens civils à la hauteur de situations post conflictuelles” nous renvoient à la vocation première de l'Organisation : être un centre où s'harmonisent les efforts des Nations pour maintenir la paix et la sécurité internationales par des moyens pacifiques.

La charte a consacré deux textes au règlement pacifique des conflits :

- Déclaration de l'Assemblée générale de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux ;
- Déclaration de 1988 sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales.

On pourrait y ajouter l'Agenda pour la paix, élaboré après la première réunion au sommet du Conseil de Sécurité en Janvier 1992, pour asseoir une doctrine de " Prophylaxie des tensions", afin d'anticiper sur les crises ou aider à leur règlement grâce aux mécanismes des bons offices, des médiateurs et des envoyés spéciaux du Secrétaire général, soutenus par le groupe d'appui à la médiation.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Centrafricain se félicite du lancement par l'Union africaine au mois de juillet dernier de l'initiative de solidarité africaine dont l'objectif est de mobiliser les contributions de toute nature à l'appui de différentes phases de reconstruction dans les pays africains sortant de conflit.

La reconstruction post-conflit se veut un système complexe qui prévoit des programmes simultanés à court, moyen et long termes destinés à prévenir l'escalade des violences, à éviter la rechute dans le conflit violent, et à renforcer et à consolider une paix durable.

Sous la présidence de Son Excellence, le Général d'Armée **François BOZIZE**, la République Centrafricaine, pays post conflit qui doit beaucoup aux vertus du dialogue, a très tôt perçu l'importance de cet outil dans la prévention et le règlement des crises au plan national. A cet égard, il me paraît opportun de porter à l'attention de la communauté internationale que le Gouvernement centrafricain a fait de la question de la médiation, une préoccupation de premier ordre dans son programme d'action. C'est dans ce sens qu'il a institué un Conseil National de la Médiation (CNM).

Peut-être devrions-nous aller encore plus loin en instituant des corps civils de médiateurs et de restauration de la paix dont les membres seraient chargés de pénétrer les groupes belligérants pour rétablir le dialogue entre eux et les amener à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine affirme qu'il ne peut y avoir d'état de droit sans la défense et la promotion des droits et libertés, dont celle du culte. Celle-ci doit être exempte d'extrémisme dont les conséquences entraînent souvent un choc de civilisations. Des rencontres aux niveaux régional et international ont eu lieu dans le cadre du Dialogue des Civilisations. Cependant, la violence et l'intolérance continuent de marquer les rapports sociaux.

C'est ici le lieu d'exprimer au peuple américain la sincère sympathie du Gouvernement Centrafricain pour les actes perpétrés contre le Consulat américain à Benghazi causant la perte d'innocentes victimes.

Je vous remercie !